

Charte financière

La démarche de « développement durable en entreprise » s'inscrit dans les fondements mêmes du Groupe AGRICA. Notre organisation paritaire à but non lucratif, nos missions de retraite complémentaire, de protection sociale collective et les valeurs qui guident nos actions depuis toujours, mettent au premier plan la solidarité et l'engagement durable. C'est dans le cadre de cette démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) que **le Groupe AGRICA formalise les engagements et actions qui régissent sa gestion financière et comptable**. Il s'engage à promouvoir une gestion transparente et accessible, ainsi qu'à développer l'investissement responsable et à respecter les lois et règlements.

La charte *présente* les règles de conduite s'appliquant à toutes personnes susceptibles de prendre des décisions ayant des incidences financières et/ou comptables sur le Groupe Agrica, soit : la Direction Générale, les Directeurs, Directeurs délégués, trésoriers, le personnel d'Agrica Epargne.

En cette qualité, il leur est demandé de respecter les valeurs du Groupe selon les 3 principes fondamentaux suivants : l'Équité, la Responsabilité et la Qualité.

1. Équité

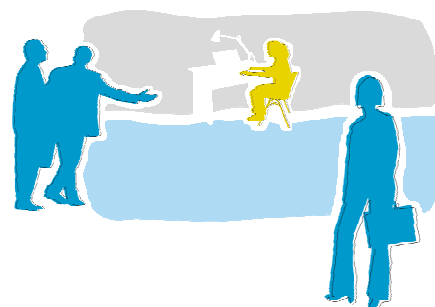
- Respecter la charte fournisseur
- Choisir les partenaires de manière équitable et objective en justifiant ses choix
- Informer les fournisseurs des raisons de ses choix
- Veiller à ne pas privilégier une institution au détriment d'une autre ; un fournisseur ou un fond pour des raisons étrangères à l'intérêt du Groupe.
- Prendre les décisions ayant un impact financier à travers des comités réunissant plusieurs personnes, des appels d'offre ou le respect d'une procédure.
- Partager les décisions : informer des décisions prises

2. Responsabilité

- Agir de manière responsable
- Respecter la confidentialité
- Agir de façon professionnelle, dans le respect des normes professionnelles
- Avoir une démarche financière adaptée à notre activité sociale

3. Qualité de l'information financière et comptable

- Veiller à produire un reporting comptable et financier synthétique, pertinent, exhaustif et permettant la prise de décision
- Etablir un reporting proportionné au(x) destinataire(s)
- Respecter les délais tout en préservant la qualité de l'information
- Respecter la séparation de fonction dans la production de l'information
- Veiller à la liberté de jugement et d'indépendance des décideurs



Je soussigné m'engage à respecter cette charte dans son intégralité.

Date et Signature